

Financement du cycle

Si vous êtes agriculteur ou porteur de projet en installation agricole
Pour l'ensemble de ces modules, un dossier de demande de prise en charge sera déposé auprès du fond de formation des actifs agricoles non-salariés VIVEA. Les réponses à ces financements sont données au maximum 1 mois avant la formation. Si la formation est acceptée, les agriculteurs à jour de leur cotisation MSA (exploitants à titre principal ou secondaire, cotisants solidaires, conjoints, collaborateurs, aides familiaux) ainsi que les porteurs de projet à l'installation agricole seront financés. Les porteurs de projet devront être détenteur d'une attestation de démarche d'installation obtenue auprès du Point Info Installation de la Chambre d'Agriculture de leur département et l'apporter le jour de la formation.

Si vous êtes actif ou demandeur d'emploi
Nos associations sont enregistrées comme organismes de formation. A ce titre, les formations que nous proposons peuvent être prise en charge par votre fond de formation professionnel. Pour la procédure de prise en charge des coûts de formation, vous devez prendre contact avec votre OPCA (pour les salariés), votre FAF (pour les travailleurs non salariés) ou le pôle emploi (pour les demandeurs d'emploi), qui vous expliqueront la procédure à suivre. Anticipez ces démarches, la plupart des organismes financeurs ont besoin d'une autorisation préalable avant la formation.

Si vous êtes étudiant, retraité, ou que vous êtes confronté à un refus de prise en charge
Le prix est fixé à 30€ par jour de formation.

Organisateurs



associations membres du Celavar Auvergne

Pour plus d'informations concernant ce cycle, vous pouvez contacter les associations organisatrices de la Pardige au 04 71 74 97 81 - asso.dasa@gmail.com



Vous souhaitez créer votre activité en milieu rural ?

Vous souhaitez réorienter votre projet agricole ?

Mûrir son projet d'installation et/ou de diversification en milieu rural

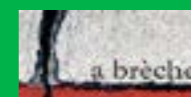
un cycle
de formation
proposé par
Accueil Paysan,
L'Afocg 43,
dASA et La Brèche

de Février à
Mai 2015




Objectif : Etre acteur et porteur de son projet d'installation et ou de diversification ; être capable de définir sa stratégie et de situer son projet dans le contexte rural ou agricole.

9 modules de formations à la carte, à Brioude (43)



CELAVAR



Programme

L'ensemble des modules auront lieu à La Pardige
53 rue de la Pardige, à Brioude (43)

Explorer son projet

Durée : 14h Intervenants : dASA

Dates : 2 et 3 février 2015

Mesurez la signification pour vous de porter un projet. Identifiez vos motivations dans votre parcours, travaillez sur l'équilibre entre votre projet de vie et votre projet professionnel. Définissez les différentes activités et composantes votre projet.

Développer une activité d'accueil ou de vente directe

Durée : 7h Intervenants : Accueil Paysan

Dates : 19 février 2015

Etudiez la diversification de votre entreprise par des activités d'accueil ou la création d'une activité de tourisme. Appréhendez l'ensemble des activités possibles d'accueil en milieu rural, la réglementation en vigueur, les interlocuteurs et les labels existants.

Communiquer sur votre activité

Durée : 7h Intervenants : Accueil Paysan

Dates : 24 février 2015

Identifier les outils et moyens de communication adaptés à votre projet, et définissez votre cahier des charges pour leur réalisation. Planifiez la diffusion de ces outils de communication.

Réaliser une étude de marché et commercialisation

Durée : 7h Intervenants : Afocg, Accueil Paysan, dASA

Dates : 5 mars 2015

Réfléchissez à la dimension commerciale de votre projet, trouvez les outils adaptés pour étudier votre marché, trouvez vos clients et positionnez vos produits.

Choisir ses statuts juridiques, sociaux et fiscaux

Durée : 14h Intervenants : Josiane Betton, consultante

Dates : 19 et 20 mars 2015

Appréhendez les statuts juridiques, fiscaux et sociaux, ainsi que leurs corrélations pour pouvoir choisir des statuts adaptés à votre projet et à sa progressivité.

Accéder au foncier et appréhender les règles d'urbanisme

Durée : 7 h Intervenants : dASA

Date : 7 avril 2015

Comprenez les clés d'accès au foncier et appréhendez les règles d'urbanisme applicables à votre projet (permis de construire, autorisations, PLU...)

Financer son projet et identifier ses interlocuteurs

Durée : 7h Intervenants : dASA

Dates : 21 avril 2015

Repérez les interlocuteurs clés pour votre installation et les réseaux d'appui. Identifiez les dispositifs d'accompagnement et de financement pour votre projet.

Chiffrer son projet

Durée : 14h Intervenants : Afocg

Dates : 5 et 13 mai 2015

Acquérez les méthodes pour bâtir un plan de financement et un budget prévisionnel. Commencez à chiffrer votre propre projet et à en étudier la faisabilité économique.

Elaborer son plan d'action et gérer son projet

Durée : 7 h Intervenants : Accueil Paysan, dASA

Date : 22 mai 2015

Organisez la mise en oeuvre concrète de votre projet dans le temps et outillez-vous pour faire le point régulièrement sur son avancement.

**Une demi-journée de rencontre avec des cédants d'exploitations agricoles vous sera proposée en cours de cycle*

** En fonction des besoins du groupe, d'autres journées collectives pourront être rajoutées au cycle.*

